

Einheit in der Vielheit



Vorträge 2. Teil

herausgegeben von

Herbert Bregler, Jürgen Herbst und Sven Erdner

Hannover, 24. bis 29. Juli 2006

Introduction

Postulons que Pierre, Jacques et Jean sont des députés de leur pays, et que le premier ministre s'adresse un jour donné au parlement national. Dans cette circonstance, nous pouvons faire la déclaration vraie suivante:

(α) «Pierre, Jacques et Jean voient le premier ministre»

C'est la déclaration (α) qui nous sert de point de départ. Sans doute est-elle trop sommaire pour appartenir légitimement au langage ordinaire tout en restant dépourvue d'ambiguïté. Il faudrait à cet égard quelque chose comme ceci:

(α') «Pierre, Jacques et Jean voient le premier ministre au parlement et l'entendent défendre sa politique»

Mais pour les besoins de la discussion, nous en restons à la formulation simple (α), conçue comme contraction de (α'). Posons maintenant que l'expression «le premier ministre» renvoie, dans cet exemple (α), à un «item public», dans la mesure où tous les députés présents au parlement national voient *le* premier ministre¹ et l'entendent défendre sa politique. Dans ces circonstances, le premier ministre est un «objet public». Nous utilisons l'expression neutre «item» du fait qu'un «item» peut se prendre dans différentes catégories: des processus ou des événements peuvent être publics, comme par exemple le discours du premier ministre au moment où il le prononce devant le parlement national. L'expression neutre «item» permet de tenir compte de cette possibilité.

La question que nous voulons aborder dans cet exposé est celui des conditions qui doivent être satisfaites pour que l'on effectue à bon droit une déclaration concernant un item public. Leibniz présente à ce sujet des vues originales qui méritent d'être discutées. C'est ce qui justifie notre exposé et son titre. On ne peut pas dire cependant que Leibniz ait traité abondamment la question. Les textes disponibles sont rares. Mais ceux que nous avons sont relativement clairs et très intéressants.

Quelques données

Nous retenons d'abord le fait que dans une comparaison fameuse justifiant sa conception de la substance, celle de la ville et des perspectives sur elle, Leibniz semble mettre l'item public au centre de sa démarche. Il y aurait une seule ville – un item public – que tous les êtres en puissance de perception verraient, quoique sous des angles chaque fois différents:

¹ L'usage de l'article défini «le» indique qu'on peut poser le problème en termes d'identité. La condition qui permet l'usage de l'article défini est la suivante. Il faut qu'on puisse dire, dès lors qu'il est donné que x est F , et aussi que y est F , qu'alors x est identique à y , ou $x=y$. On peut dire alors *le* F . Pour l'application à la déclaration (α), ce n'est pas seulement que Pierre voit a qui est premier ministre, que Jacques voit b qui est premier ministre et que Jean voit c qui est premier ministre, mais aussi – c'est ce qu'apporte l'article défini – que $a=b$, $b=c$ et $a=c$. Comme on sait, le problème de l'item public a été abordé par G. Berkeley dans le 3^e des *Dialogues entre Hylas et Philonous* en termes d'identité: «Hylas. Doth it not therefore follow from your principles, that no two can see the same thing? And is not this highly absurd?» (*Works*, ed. A. A. Luce et t. E. Jessop, Vol. 2, Edimbourg, 1949, p. 247) L'approche de Leibniz nous paraît différente, et c'est pourquoi nous avons choisi un accès plus indirect au problème.

«[T]oute substance est comme un monde entier et comme (...) un miroir de tout l'univers, qu'elle exprime chacune à sa façon, à peu près comme une ville est diversement représentée selon les différentes situations de celui qui la regarde.»²

Toutefois, là où Leibniz pose le problème de l'item public de front, son analyse paraît bien faire l'économie des conceptions les plus sommaires sur la question, telles que cette comparaison initiale pourrait les alimenter. En effet, la question semble devoir se traiter uniquement sur le plan des phénomènes, comme l'indiquent deux passages du *Discours de métaphysique*:

«[I]l n'y a que Dieu (de qui tous les individus émanent continuellement [...]) qui soit cause de cette correspondance³ de leurs phénomènes, et qui fasse que ce qui est particulier à l'un, soit public à tous. Autrement il n'y aurait point de liaison.»⁴

«Aussi Dieu seul fait la liaison ou la communication des substances et c'est par luy que les phénomènes des uns se rencontrent et s'accordent avec ceux d'autres, et par conséquent qu'il y a de la réalité dans nos perceptions.»⁵

En complément, voici un passage des «Notations générales» où le philosophe, traitant des rêves, soulève indirectement la question des items publics. Cela intervient à travers l'examen des raisons que nous pouvons avoir d'assigner certains phénomènes au domaine des phénomènes faux ou apparents (rêves, hallucinations) et par conséquent d'autres à celui des phénomènes réels (dont nous admettons pour les besoins de la cause, dans notre exposé, qu'ils coïncident sans reste avec les phénomènes concernant des items publics):

«Et certainement ces choses qui apparaissent dans les rêves, nous les disons fausses ou apparentes, pas tellement parce que leur cause est en nous et qu'il ne se trouve pas que quelque chose d'externe leur corresponde (cela en effet je dirai dans une autre occasion que ce n'est en rien un obstacle), mais plutôt parce que ces choses que nous rêvons, elles ne sont congruentes ni avec les autres phénomènes qui sont congruents entre eux, ni entre elles.»⁶

Le philosophe énonce positivement une seule raison d'assigner certains phénomènes au domaine des phénomènes faux ou apparents: ils manquent de congruence et avec d'autres phénomènes et entre eux. Par contraste, peut-on inférer, ce qui ne sera pas dit «faux» ou «apparent» sera caractérisé par ces deux formes de congruence. Le passage cité exprime par ailleurs deux refus très caractéristiques. Leibniz rejette d'abord une conception du rêve qui le dirait «faux» ou «apparent» du fait que le rêveur est lui-même la cause de son rêve. Cette conception appellerait la contrepartie positive d'une théorie des phénomènes réels ou phénomènes concernant des items publics dans laquelle la causalité externe jouerait un rôle décisif.

Il rejette aussi une conception du rêve qui le dirait «faux» ou «apparent» du fait de l'absence d'un rapport de correspondance avec quelque chose d'extérieur; cette conception appellerait la contrepartie positive d'une théorie des phénomènes réels ou phénomènes concernant des items publics dans laquelle la correspondance avec quelque chose d'extérieur jouerait un rôle décisif.⁷

Nous rencontrons ainsi chez Leibniz une sorte de sémantique négative des déclarations sur les phénomènes réels ou phénomènes concernant des items publics: à supposer qu'il y ait ces «manques» ou «déficits» (non-satisfaction d'une clause causale, absence de correspondance), cela ne suffirait pas encore pour parler de choses «fausses» ou «apparentes» au sens des rêves. En d'autres termes, ces «défauts» ne sauraient être constitutifs les «choses fausses» ou «apparentes» du

² DM § 9, A VI, 4, p. 1542.

³ Quelques lignes plus haut, on lit: «il est très vrai que les perceptions ou expressions de toutes les substances s'entreprésentent», DM § 14, p. 1550.

⁴ DM § 14, p. 1550-1551.

⁵ DM § 32, p. 1581.

⁶ «Et quidem quae in somniis apparent, dicimus falsa sive apparentia, non tam quia eorum causa intra nos est neque aliquid externi iis respondet (id enim ut alias dicam nihil obesset), quam potius quia neque cum aliis phaenomenis inter se congruentibus, neque inter se congruunt quae somniamus.» A VI, 4 N. 131: «Notations générales» (entre 1683 et 1685), p. 555, l. 6-10.

⁷ A vrai dire il y aurait ici une *lectio facillior*. Elle consisterait à traiter, dans notre passage des «Notations Générales», la formule «neque aliquid externi iis respondet» comme une simple reprise de la question causale introduite avec «quia eorum [=quorum in somniis apparent] causa intra nos est» (A VI, 4, p. 555, ligne 8). Nous suivons ici la *lectio difficilior* d'une problématique de la correspondance indépendante de la question causale.

genre du rêve, puisqu'on les trouve déjà ailleurs, dans les phénomènes réels ou phénomènes concernant des items publics! Nous devons nous efforcer de mieux comprendre cette sémantique négative.

La dimension causale

Leibniz rejette une conception du rêve qui le dirait «faux» ou «apparent» du fait que le rêveur est lui-même la cause de son rêve. Leibniz manifeste ainsi sa sensibilité au fait que nous incluons normalement une clause causale dans le cas de la perception «véritable» ordinaire.

Repartons de la déclaration (α):

(α) «Pierre, Jacques et Jean voient le premier ministre»

Généralisons-là de la façon suivante:

(α'') «Pierre, Jacques et Jean voient le F»

Pour que la formule (α) s'applique, bien sûr certaines perceptions sont requises chez Pierre, Jacques et Jean. En outre, pour que les formules (α) et (α'') s'appliquent et permettent de décrire des «perceptions véritables», des perceptions concernant des items publics, nous donnons normalement une place à une clause causale. Dans la théorie de la perception, et en partant de (α''), cette clause prend en général l'allure suivante:

(C) Les perceptions qui sont requises pour que la formule (α'') s'applique appartiennent à une chaîne causale dont fait partie à une étape antérieure la chose même avec la propriété d'être F à laquelle on se rapporte dans (α'')⁸.

Dans le cas de la «perception véritable», nous pensons en général que la clause causale doit être respectée. Mais on sait ce que soutient Leibniz dans sa théorie de la substance:

«En toute rigueur on peut dire, qu'aucune substance créée n'exerce d'action métaphysique sur une autre ou ne possède sur elle un influx.»⁹

De ce fait, on peut dire que de toute façon, c'est l'esprit qui est cause de ses propres phénomènes:

«Si quelqu'un disait que la cause des phénomènes se trouve dans la nature de notre esprit, lequel est le sujet des phénomènes en question, il ne dirait rien de faux.»¹⁰

Dans ces conditions, il est impossible de distinguer les phénomènes réels ou phénomènes concernant des items publics des rêves pour la raison que les premiers auraient une cause extérieure, les seconds non. Tous ont leur cause «en nous».

⁸ Cf. par exemple, parmi les travaux connus sur cette question, P. F. Strawson, «Causation in Perception», dans *Freedom and Resentment*, London, 1974, p. 66s. Leibniz explicite l'idée d'une clause causale dans la théorie de la perception par exemple en A VI, 4 N. 301 (entre 1684 et 1686 ?), p. 1506, l. 10.

⁹ «In rigore dici potest, nullam substantiam creatam in aliam exercere actionem metaphysicam seu influxum.» A VI, 4, N. 324, p. 1647, l. 5-6.

¹⁰ «[S]i quis dicat causa phaenomenorum esse in natura Mentis nostrae cui phaenomena insunt, is nihil quidem falsi affirmabit», «De modo distinguendi phaenomena realia ab imaginariis», A VI, 4 N. 299 (été 1683-hiver 1685/1686), p. 1503.

La dimension de la correspondance

Ce n'est pas tout, comme on le voit dans le passage des «Notationes Generales», du moins en suivant la *lectio difficilior*. Selon cette dernière, indépendamment même de la question causale, Leibniz rejette une conception des phénomènes «faux» ou «apparents» qui les déclarerait tels en raison de l'absence d'un rapport de correspondance avec quelque chose d'extérieur. Corrélativement, il semble refuser de plus que les perceptions des sujets concernés par un item public entrent dans un rapport de correspondance avec l'item public: il rejette ce qu'on pourrait appeler une approche correspondantiste des phénomènes réels ou phénomènes concernant des items publics.

Pour entrer dans la discussion, voici comment on pourrait esquisser une telle approche correspondantiste, en repartant des éléments que nous avons introduits avec notre déclaration (α):

(IP) Il y a un item public à Pierre, Jacques et Jean

dans la mesure où

- (i) Il y a un item externe qui est donné (*aliquid externum*);
- (ii) Pierre le voit et forme une perception qui y répond;
Jacques le voit et forme une perception qui y répond;
Jean le voit et forme une perception qui y répond; etc

Dans cette approche, l'item est public du fait que les perceptions de Pierre, Jacques et Jean répondent à un même item – donné préalablement, pour ainsi dire.

En revanche, le compte rendu leibnizien serait le suivant:

(IP) Il y a un item public à Pierre, Jacques et Jean

dans la mesure où

- (i') Pierre est doté par création de ses propres perceptions P_P;
- (ii') Jacques est doté par création de ses propres perceptions P_{JA};
Jean est doté par création de ses propres perceptions P_{JN};
Il existe une congruence entre P_P, P_{JA} et P_{JN}.

Convertibilité des rôles

Tout cela assez surprenant, dans la mesure où la comparaison de la ville et des perspectives sur elle semble s'accorder parfaitement avec la notion de correspondance: n'y a-t-il pas correspondance de la ville et des vues infiniment variées qu'on peut en avoir?¹¹ De plus, la façon dont Leibniz pose le problème de l'existence des corps repose toujours sur une distinction entre «phénomènes imaginaires» et «phénomènes réels».¹² Ces derniers requièrent précisément l'existence de substances simples – comprises qu'elles sont dans un univers – dont les phénomènes réels sont

¹¹ Cf. note 2 ci-dessus.

¹² Cf. « De modo distinguendi », AVI, 4 N. 299, p. 1500-1504.

précisément l'expression. Comment dans ces conditions comprendre le refus d'une approche correspondantiste des phénomènes réels ou phénomènes concernant des items publics?

Cette question ne laisse pas d'être redoutable. Pour tenter de la résoudre, nous allons nous appuyer d'abord sur une propriété des notions qui sont en jeu ici, telles que correspondance, expression, représentation, etc. Lorsque Leibniz explique par exemple cette dernière notion, il se sert du verbe *respondeo*:

«Par représentation je comprends toute expression d'une chose dans une autre, de sorte que pour tout ce qui peut s'assigner à l'une, quelque chose y réponde dans l'autre, de sorte que nous pouvons acquérir la connaissance de l'autre.»¹³

Le verbe *respondeo* se trouve aussi dans notre passage des «Notationes Generales» et nous l'avons traduit par «correspondre». Nous tirons des explications leibniziennes sur ce vocabulaire une clause de dualité des plans mis en correspondance, ou d'indépendance relative, que nous formulerions ainsi:

(D) Si A correspond à B, alors B possède par rapport A un certain de gré de dualité ou d'indépendance

C'est sur cet arrière-fond que nous proposons de considérer que dans son rejet d'une approche correspondantiste, Leibniz n'entend pas nier qu'il y ait quelque chose d'externe aux perceptions des individus dans le cas des phénomènes réels ou phénomènes concernant des items publics. Mais notre proposition consiste à dire que dans la perspective leibnizienne, on ne penserait pas bien les phénomènes réels en termes de correspondance entre eux et quelque chose d'externe – à cause de la non-satisfaction de la clause de dualité (D).

Quelle est la chaîne de considérations qui nous permettrait d'arriver à une telle conclusion? Le pivot est le suivant. La substance simple a deux rôles: elle perçoit, et elle est perçue.¹⁴ Dans l'univers leibnizien, elle est sujette à cette convertibilité des rôles. Dans la position du problème ordinaire, telle qu'on la trouve ci-dessus dans l'explication de (IP), on saisit la substance simple sans donner de place à la convertibilité des rôles. On en fait abstraction. Mais si l'on prend les choses un peu plus profondément, il faut reconnaître qu'une substance simple ne fait partie d'un monde que dans le réseau des rapports de compossibilité du monde en question. Certes, à partir de notre déclaration (α), on peut dire que le premier ministre est *aliquid externum*. Mais d'un autre côté, cet *aliquid externum*, en qualité de substance simple, ne fait partie du monde de Pierre, Jacques et Jean que dans le réseau des rapports de compossibilité qui le constituent, et qui se répercutent dans ses perceptions, ces dernières étant constitutives de la substance simple qu'est le premier ministre. C'est en ce sens élargi – mais en un certain sens inévitable – que la clause de dualité (D) n'est pas satisfaite pour le couple: perceptions d'une substance simple/fondement des perceptions de cette perception simple.

¹³ « Representationem intelligo omnem expressionem rei per aliam, ita ut quicquid assignari potest in uno, ei aliquid respondeat in altero, atque ita possumus devenire in notitiam alterius. » A VI, 4 N. 504/2 (1680 ?), p. 2848.

¹⁴ Notre attention à cette convertibilité – un point difficile à penser et à formuler – s'est cristallisée grâce à cette formule de F. Brunner: « Chaque âme-représentation est en même temps une âme-substance, fondant pour les autres âmes, selon l'ordre divin, la réalité de leurs phénomènes. » *Etudes sur la signification historique de la philosophie de Leibniz*, Paris, 1951, p. 212. F. Brunner résume ainsi un exposé de H. Schmalenbach, *Leibniz*, Munich, 1921, p. 244s., concernant ce point: « il faut dire que les monades représentent (*abbilden*) l'univers qu'elles composent (*bilden*) » (p.212n.).

Conclusion

Nous pouvons constater qu'il est maintenant particulièrement intéressant de reprendre deux de nos textes-clé après avoir sollicité cette chaîne de considérations:

«[1] n'y a que Dieu (de qui tous les individus émanent continuellement [...]) qui soit cause de cette correspondance de leurs phénomènes, et qui fasse que ce qui est particulier à l'un, soit public à tous. Autrement il n'y aurait point de liaison.»¹⁵

«Aussi Dieu seul fait la liaison ou la communication des substances et c'est par luy que les phénomènes des uns se rencontrent et s'accordent avec ceux d'autres, et par conséquent qu'il y a de la réalité dans nos perceptions.»¹⁶

Il y a là une sorte de paradoxe: l'intelligibilité du compte rendu du phénomène véritable, du phénomène concernant un item public, ne passe pas par un *aliquid externum* avec quoi il y aurait correspondance; de là vient que Leibniz peut nier la nécessité de maintenir l'idée d'une clause de correspondance avec *aliquid externum* dans la conception du phénomène réel. En même temps, il ne peut absolument pas entrer dans ses vues de nier qu'il y ait *aliquid externum* dans le cas du phénomène véritable.

¹⁵ DM § 14, p. 1550-1551.

¹⁶ DM § 32, p. 1581.